



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfgers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Première partie du Vendredi 19 Octobre 2012

Document de travail SPMF concernant la réunion du groupe apicole de France Agri Mer convoquée pour le mardi 23 Octobre 2012.

Lors de la réunion du comité apicole du 6 Septembre 2012, le SPMF a proposé de supprimer l'usage pendant trois ans de tous les néonicotinoïdes, sous toutes leurs formulations, sur toutes les cultures, sur une surface équivalente à deux régions administratives accolées.

Le principe de cette proposition a été acté. Il a donc été décidé d'organiser une réunion exclusivement consacrée à étudier la faisabilité et tous les aspects de cette affaire le mardi matin 23 Octobre 2012.

Le présent document est destiné à bien expliquer les détails techniques et les raisons de cette demande.

Après 50 ans d'intoxications répétées des abeilles par produits de pulvérisation sur les cultures, une nouvelle famille de produits phytosanitaires (dite des Néonicotinoïdes) est arrivée sur le marché il y a une quinzaine d'années environ.

La particularité était double :

- Il s'agissait de produits prodigieusement systémiques,
- Outre une utilisation classique et marginale en traitement foliaire, ils ont été massivement commercialisés en formulation d'enrobage de semences sur un grand nombre de cultures dont, betterave, blé, maïs, tournesol etc....

Cela faisait plus de 20 ans qu'il existait des produits systémiques pour traitements foliaires ou des produits d'enrobage pour lutter contre les ravageurs du sol. Cependant, c'était la première fois que les deux possibilités étaient associées et surtout que la technique d'enrobage était mise en œuvre avec des molécules systémiques.

En outre, ces semences ont été massivement utilisées sur tournesol qui, jusque là, ne subissait aucun traitement à proximité ou en période effective de floraison. Or, il est clair que la « systémie » de ces molécules a fait, « comme si », un traitement était effectué en pleine fleur.

L'apiculture qui jusque là avait réussi, difficilement, à survivre en jouant à cache-cache avec les traitements des cultures s'est brutalement trouvée confrontée à une situation ingérable. La technique de protection des cultures par enrobage de semences à l'aide de molécules systémiques a donc constitué un tournant majeur pour les abeilles et les apiculteurs.

Comme les acteurs concernés (UIPP, organisations professionnelles agricoles, instituts scientifiques, administrations intéressées etc.) ont persisté dans le déni de réalité qu'ils avaient utilisé avec « succès » jusque là (au sens où les intoxications d'abeilles se poursuivaient depuis 50 ans dans l'indifférence générale), au regard de l'évolution catastrophique de la situation, les apiculteurs ont brutalement changé de psychologie, de stratégie et de comportement.

Depuis 2002, il s'en est suivi une frénésie d'événements plus ou moins maîtrisés dont il est nécessaire de retenir :

- L'interdiction successive de plusieurs molécules et/ou préparations commerciales sur diverses cultures, dont on peine parfois à saisir la logique scientifique, agronomique, administrative ou technique,
- Un effondrement progressif de la production de miel, qui est passée de près de 40 000 Tonnes à environ 15 000 en quelques années,
- Un effondrement tout aussi spectaculaire du nombre de possesseurs de ruches de près de 90 000 en 1990 à un peu plus de 40 000 en 2011,
- Un état « sanitaire » du cheptel apicole tellement déplorable que même l'audit apicole « Proteis 2012 » (un document habituellement assez éloigné des réalités basiquement techniques de terrain) confirme que 20 % des ruches sont improductives et qu'il est nécessaire d'intervenir ou renouveler plus de 50% des reines ou colonies pour conserver le même nombre de ruches d'une année sur l'autre,
- Une ambiance catastrophique faite de manipulations diverses, d'informations tronquées, partielles ou dissimulées, d'agressivité, de défiance, de perte du bon sens le plus élémentaire et/ou d'un minimum d'honnêteté intellectuelle.

Ce sont ces événements et cette atmosphère qui ont conduit à la situation d'aujourd'hui : une remise en cause délétère de la parole scientifique, technique ou de l'appareil d'Etat, tant par les apiculteurs que par une partie de la société civile. Désormais, le blocage est total.

Fin 2001, le ministère de l'agriculture, devant les incohérences de l'évolution de la situation sur le terrain suite aux interdictions successives de la préparation « Gaucho tournesol », d'abord sur 3 départements puis sur la totalité du territoire, a proposé la mise en œuvre d'une « enquête multifactorielle » (EMF).

Une frange minoritaire et très militante de l'apiculture a refusé le principe de l'EMF « *tant que l'administration n'interdirait pas le «Gaucho» sur maïs et tournesol, et le « Régent» (MA. Fipronil), sur tournesol* ».

L'argument était simple : « *tant que Gaucho et Régent seront présents sur les cultures visitées par les abeilles, en l'absence de «témoin neutre», il est inutile d'organiser la moindre investigation car les interférences des intoxications par les néonicotinoïdes interdiront la moindre interprétation des résultats* ».

Suite aux spectaculaires « intoxications poussières » de 2002/2003 en Midi Pyrénées, l'administration, allant pour l'occasion au-delà de la demande initiale des apiculteurs, après avoir dans un premier temps légiféré sur les quantités autorisées de poussières de semis dont personne ne s'était jamais préoccupé jusque là, a, quelques mois après, interdit Gaucho sur maïs et tournesol ainsi que Régent sur toutes les cultures.

Jusqu'à l'arrivée de Cruiser maïs en 2008, pendant plusieurs années, il n'y a donc pas eu d'enrobages de semences avec les néonicotinoïdes sur aucune des cultures visitées par les abeilles. (à noter que la question du miellat sur blé n'a pas été abordée).

Or, la situation du cheptel, tant au regard de l'état « sanitaire » qu'en terme de volume de production, n'a cessé de se dégrader. Il faut d'ailleurs être bien conscient que, si l'on disposait en temps réel de données précises et fiables sur la totalité du territoire, on verrait clairement que la dégradation de la situation a suivi une courbe descendante, progressive et continue, depuis une quinzaine d'années.

Les tenants de l'hypothèse de la responsabilité des « insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences » font remarquer que :

- Quelles que soient la nature des semis (céréales, betterave etc.), les poussières de semences enrobées sont potentiellement susceptibles d'empoisonner les abeilles,
- Les résidus de ces molécules restent présents plusieurs années dans le sol de sorte qu'un tournesol, même non enrobé, dès lors qu'il pousse sur une parcelle semée « Gaucho » l'année précédente, pourra générer l'intoxication des ruchers alentour lors de sa floraison l'année suivante,

- En conséquence le fait qu'il n'y ait eu aucun semis « Gaucho, Régent, Cruiser ou Poncho » sur colza, maïs et tournesol pendant plusieurs années ne saurait constituer la moindre preuve que « les insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences » ne sont pas responsables du déficit de production et des troubles de comportement du cheptel apicole,
- Par ailleurs, il apparaît à la lecture des documents techniques des fabricants de néonicotinoïdes que des résidus de la molécule d'enrobage subsistent dans la paille des céréales et autres végétaux au moment de leur récolte. Il ne serait donc pas prouvé que ces résidus, présents dans les poussières de moissonneuses batteuses (dont le passage sur blé est concomitant à la floraison du tournesol), soient sans danger pour les abeilles.
- D'autre part des études non invalidées jusqu'à présent tendent à démontrer que les abeilles peuvent s'empoisonner par d'autres voies telles que, entre autre, le phénomène de « guttation » (exsudat foliaire)

Pour toutes ces raisons, il est évident selon eux que les mesures prises jusqu'à présent par les autorités sont insuffisantes à rétablir une bonne santé du cheptel apicole.

Suite à une étude scientifique démontrant la possibilité d'intoxication des colonies par la perte du sens de l'orientation des abeilles exposées au produit qui ne retrouvent pas leur ruche, le ministère de l'agriculture a désormais interdit le « colza Cruiser ».

Au-delà des questions marginales et adjacentes telles que, entre autre, la pertinence des doses administrées lors de l'expérimentation Henry/Decourtye, il faut bien dire ici de la manière la plus claire possible notre certitude : cette interdiction n'amènera en 2013 aucune amélioration de l'état sanitaire du cheptel apicole.

Nous nous retrouverons donc tout au long de l'année prochaine devant le blocage et les mêmes débats stériles contre lesquels on bute depuis 12 ans :

- Les uns arguant que l'interdiction du Cruiser Colza n'a amené aucune amélioration n'auront de cesse d'en réclamer la ré autorisation (il s'agit d'ailleurs là, à notre avis, d'un autre débat qui n'a rien à voir avec le problème général de la disparition des abeilles)
- Les autres admettront plus ou moins l'évidence mais répondront que les abeilles ont quand même été empoisonnées « par les insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences » selon l'un ou l'autre des processus décrits plus haut,

..... Et nous repartirons une fois de plus sur les mêmes interminables polémiques ou la rigueur intellectuelle n'est pas le souci premier, et ou, ni l'abeille, ni les apiculteurs, ni l'administration, ni l'environnement, ni la société civile n'ont rien à gagner.

Cette ambiance délétère empêchera la moindre avancée positive tant en terme d'amélioration de la santé des abeilles qu'en ce qui concerne la compréhension du phénomène.

La proposition du SPMF part de ce constat d'évidence et n'a pour but que de faire sauter les verrous qui bloquent jusqu'à présent la moindre avancée sur ce dossier.

Puisqu'il semble évident que cette nouvelle famille d'insecticides ne fonctionne pas comme les précédentes, il est absolument indispensable de donner à toutes les parties concernées, agriculteurs, scientifiques, apiculteurs, administration, société civile etc.... les moyens d'y voir clair.

Si nous proposons :

- « de supprimer pendant trois ans », c'est pour répondre à l'hypothèse de l'intoxication par remontée des résidus dans le sol provenant d'enrobages des années précédentes,
- « l'usage de tous les néonicotinoïdes », c'est parce que cette famille de molécules fait désormais l'objet d'une suspicion généralisée,
- « sur toutes les cultures », (même celles qui ne sont pas mellifères), c'est parce qu'avec ces techniques d'enrobage, le processus classique d'intoxication suite au butinage des fleurs devient sans objet,
- « sous toutes les formulations », c'est parce qu'il existe aussi des formulations classiques utilisées tant en épandages foliaires que pour des préparations extemporanées,
- « sur deux régions administratives accolées », c'est pour pouvoir appréhender la situation sur un territoire suffisamment vaste afin de se garder des interférences éventuellement causées par une pollution ou contamination de l'atmosphère,

Une telle mise en place ne peut se faire que sous la responsabilité de l'Etat, dans le cadre d'une volonté politique déterminée, en concertation et avec le soutien de toutes les parties concernées :

- ❖ Les apiculteurs doivent être étroitement associés à l'élaboration du projet et en accepter par avance les résultats,
- ❖ Les agriculteurs seront les premiers partenaires. Il est inconcevable de gérer cette affaire sans les consulter. Ils ne doivent pas être exposés aux ravageurs sans disposer de solutions alternatives,
- ❖ Les firmes qui fabriquent, les instituts techniques agricoles ainsi que les coopératives et revendeurs de produits doivent être associés au projet dès sa conception,

Il faut bien dire enfin que cette proposition n'a pas pour ambition de résoudre tous les problèmes ni même de trouver rapidement une explication à la disparition des abeilles.

Il s'agit simplement d'une première étape permettant d'y voir beaucoup plus clair. En effet, jusqu'à présent, aucune autorité, scientifique, administrative ou sociétale n'est en mesure de fournir la moindre explication cohérente.

Cela favorisera en outre l'établissement d'un climat de confiance indispensable pour libérer toutes les énergies et les volontés, afin de pouvoir mettre en place les outils nécessaires à la compréhension de la situation.

Pour le SPMF,
JOEL SCHIRO

PS. Vous recevrez par mail séparé ci après copie partielle d'une publication de Mars 1948 avec le premier « questionnaire » INRA « Apiculture et traitements phytosanitaires ».

Nous joignons dans le même envoi le dernier « questionnaire » en date, CNDA 2001.

Chacun pourra ainsi apprécier, à la fois « l'évolution » de la réaction des autorités depuis plus de 60 ans, et mesurer un peu mieux l'agacement des apiculteurs lassés de se faire ainsi balader depuis tant de temps.

vendredi 19 octobre 2012

Deuxième partie du lundi 26 Novembre 2012.

Initialement, l'ordre du jour du groupe de travail du comité apicole convoqué mardi matin 23 Octobre 2012 par France Agri Mer devait porter sur la proposition d'interdiction de tous les NEONICOTINOÏDES sur toutes les cultures et toutes les formulations sur tout ou partie du territoire durant minimum 2 ou 3 ans.

L'invitation envoyée le 20 septembre mentionnait par erreur « l'interdiction des pesticides sur tout ou partie du territoire ».

Elle a été corrigée le lendemain. Il s'agissait bien « des NEONICOTINOÏDES et non des pesticides ».

Par mail du 10 Octobre, on nous informait d'un changement et d'un nouvel ordre du jour plus large dans son libellé « Réflexions sur les conséquences de l'usage des pesticides vis-à-vis de l'apiculture » et considérablement plus étroit sur le fond. En effet, la proposition initiale ne vise pas à se cantonner aux effets éventuels des pesticides. Elle a pour ambition de créer les conditions indispensables à la compréhension du « problème cheptel », qui ne se limite pas aux zones exposées à l'usage des pesticides.

En fait, la réunion, élargie à de nouveaux invités comme l'association « Terre d'Abeilles », s'est finalement tenue,

- A la fois sur les ordres du jour successifs,
- En évoquant les pratiques agricoles et apicoles,
- Ainsi que les questions d'homologation et d'évaluation des produits au regard de leur toxicité abeilles.

Outre le document de travail SPMF envoyé par mail, les participants ont pu disposer en entrée de séance, de diverses contributions photocopiées. La prochaine réunion a été fixée au lundi matin 17 décembre 2012. Chaque structure a été invitée à fournir une contribution écrite.

Afin de bien préciser ses positions et compte tenu de la teneur des discussions, le SPMF est donc amené, à compléter son premier document de travail ci-dessus, par la deuxième partie ci après.

1. Bref rappel des faits et explication de la démarche :

Notre demande initiale « *de supprimer l'usage pendant trois ans de tous les néonicotinoïdes, sous toutes leurs formulations, sur toutes les cultures, sur une surface équivalente à deux régions administratives accolées* » ne saurait être comprise comme une position technique, relayée par la voie syndicale de la structure juridique SPMF.

Le « dossier gauchiste » a été construit à partir de 1997 par trois adhérents (Franck Aletru, Francis Chauvancy et Philippe Vermandere) délégués à cet effet par le conseil d'administration du SPMF présidé à l'époque par Bernard BERQUE.

Entre 2000 et 2004, les assemblées générales successives se sont montrées dans l'impossibilité, non seulement de s'exprimer, mais même de formuler la question à soumettre à un vote, concernant l'origine des troubles des abeilles.

Force est de constater que chaque apiculteur du SPMF, à titre personnel, au regard de son implantation géographique et ses méthodes de travail, a son propre point de vue technique sur la question. Il n'est donc pas possible de traduire l'hétérogénéité des situations et des points de vue techniques dans la formulation d'une question simple, susceptible d'être soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Tant sur la question globale du « problème cheptel », que celle plus étroite de l'incidence éventuelle des « insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences », le SPMF, en qualité de syndicat professionnel, n'a pas de position technique à exprimer.

Par contre, il y a bien une position syndicale SPMF forte dont la synthèse est la suivante :

- Hors départements Corse semble t il, il y a incontestablement, une accumulation d'anomalies de comportements des abeilles qui concernent la quasi totalité du territoire français (zones rurales et urbaines, sauvages ou cultivées, montagnes ou plaine, agriculture intensive ou biologique etc.).

- Cela a pour conséquence la baisse du nombre de ruches, une proportion considérable de « non valeur », une augmentation très sensible du nombre de bourdonneuses, une adynamie des colonies, la faiblesse des populations, un vieillissement prématuré des reines etc. C'est l'agrégation de cet ensemble d'aberrations qui constitue le « problème cheptel », qui conduit à la disparition progressive du nombre de possesseurs de ruches et une diminution très sensible de la production de miel etc.
- Cette question ne saurait se résumer à des intoxications « classiques » à proximité des cultures. Elle nécessite donc une approche globale, non partisane, associant la profession, la recherche fondamentale, et les instituts techniques agricoles.
- Ce sujet est clairement de la compétence d'un institut technique apicole habilité à effectuer le travail de recherche appliquée en lien avec les instituts scientifiques et toutes les parties potentiellement concernées. C'est une des raisons pour lesquelles le SPMF s'est tant impliqué dans la création de l'ITSAP.
- Ce travail est pour l'instant impossible à mener car une partie importante des acteurs concernés (qu'ils soient apiculteurs, techniciens, scientifiques, médias, société civile, etc.), constatant que ces phénomènes sont apparus concomitamment à l'utilisation des « insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences », considèrent qu'une recherche éventuelle ne peut se mener dans les conditions de terrain actuelles. D'après eux, les interférences seraient telles qu'elles rendraient impossibles le minimum de travail efficace et condamneraient à l'avance le moindre espoir de résultat.
- Aucune autorité scientifique technique ou administrative ne dispose d'arguments suffisants pour pouvoir démontrer le contraire. La situation est donc bloquée et n'a cessé de se dégrader depuis 2002 lorsque le ministère de l'agriculture a proposé de mettre en place une « enquête multifactorielle ». Toutes ces forces s'accordent pour subordonner leur accord à l'interdiction préalable d'utilisation de ces substances pendant trois ans afin de laisser le temps suffisant pour que les sols soient « nettoyés ».

En conséquence, la position syndicale du SPMF, revalidée tous les ans à chaque assemblée générale, consiste à mettre en place les outils (ITSAP) et le contexte indispensables à des investigations rationnelles et efficaces. C'est dans le cadre de ce mandat que nous nous sommes exprimés lors du comité apicole de France Agri Mer du 6 septembre 2012.

En d'autres termes, la Confédération Paysanne demande l'interdiction des « insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences » parce que ses adhérents sont persuadés qu'ils sont responsables du phénomène de disparition des abeilles et le SPMF demande la même chose parce que ses adhérents n'ont pas de position technique unanime sur ce point. Simplement ils considèrent que le seul moyen de débloquer la situation est de tenir compte du contexte agronomique, psychologique et sociétal.

Compte tenu du fait qu'aucune étude scientifique ni aucune autorité politique n'a été capable depuis 15 ans de trancher cette question précise, il n'y a pas d'autre solution que de mettre en place les conditions de terrain indispensables à départager les hypothèses en présence. Dans le contexte actuel, c'est le seul moyen de parvenir à élucider le mystère de la disparition des abeilles.

Il faut donc bien insister pour dire que c'est là tout le sens de la proposition du SPMF au comité apicole du 6 Septembre 2012 et débattue lors du groupe de travail du 23 Octobre suivant.

Bien entendu personne ne serait opposé à ce que d'autres études soient menées en parallèle. Pourquoi ne pas imaginer par exemple une ou plusieurs zone témoin, avec ou sans lutte collective contre varroa, une prophylaxie collective sur l'une ou l'autre des loques, voire un suivi « spécial Noséma », etc..... ? Il ne s'agit pas d'une proposition fermée.

2. Précisions et corrections à apporter au relevé-synthèse du groupe de travail du 23 Octobre 2012 envoyé par France Agri Mer le 5 Novembre dernier.

Nous ne pouvons souscrire à la rédaction du chapitre III de la synthèse ainsi rédigé :

III – Interdire les néonicotinoïdes ?

13 - La proposition d'interdiction des néonicotinoïdes sur une partie du territoire n'amènera pas d'éléments d'information supplémentaires sur la nocivité de ces produits il n'y a pas de différence entre les zones traitées et non traitées.

14 - Des « zones blanches » ont déjà été expérimentées sans qu'aucune preuve ne puisse être apportée (en raison de la dissémination des produits)

15 - Il faut pouvoir suivre les troubles des abeilles provoqués par le stress chimique par la mise en place d'un réseau d'épidémiosurveillance solide et efficace.

16 – Les techniques mises au point aujourd'hui permettent, par comptage des entrées et sorties d'abeilles de la ruche, d'obtenir des informations très rapidement. Il faut examiner les modalités d'utilisation de cette technique avec l'Inra d'Avignon.

Cette rédaction ne nous semble pas correspondre aux débats. En tout cas, elle ne traduit pas les diverses positions exprimées. Ce document sera soumis à l'approbation des participants lors de la prochaine rencontre le 17 décembre prochain qui auront tout loisir de valider ou d'infirmer. D'ores et déjà en ce qui nous concerne :

- ❖ La proposition du SPMF ne vise pas « à apporter d'éléments d'informations supplémentaires sur la nocivité de ces produits ». Elle vise à y voir plus clair sur le « problème cheptel ». Le retrait du colza Cruiser ou l'éventuelle interdiction partielle sur telle ou telle culture ne saurait être de la moindre utilité. Le but recherché est bien de savoir si, après une interdiction totale, les problèmes cheptel disparaissent ou perdurent.
- ❖ Il n'y a jamais eu de telles « zones blanches » expérimentées. S'il est fait référence aux trois départements « sans gauchos tournesol » d'il y a 14 ans, non seulement il subsistait des enrobages sur d'autres cultures mais, pour tournesol, les semences « Gauchos » avaient été remplacées par du « Régent ». Par ailleurs, il n'a jamais été prétendu par quiconque que « la dissémination des produits » se faisait sur des centaines de kilomètres. Sinon, outre la traversée des frontières avec l'Espagne l'Italie ou l'Europe du Nord, les tenants de cette hypothèse auraient évoqué des contaminations allant ou venant de la Corse ou la Grande Bretagne, ce qui n'a jamais été le cas.

- ❖ Quoi qu'il en soit, la proposition du SPMF est une proposition à minima. S'il était nécessaire d'aller au-delà de deux régions administratives, voire de souscrire à l'interdiction généralisée proposée par la Confédération Paysanne, pourvu que les agriculteurs ne soient pas laissés sans solutions alternatives, nous n'y verrions pas d'inconvénient. L'essentiel étant que la profession agricole soit associée à la démarche, qu'elle puisse exprimer ses besoins, et qu'elle en comprenne les objectifs. Encore une fois, il n'est pas question d'envisager une telle éventualité sans que les filières végétales ne disposent d'alternatives réalistes et praticables. Par ailleurs, il va sans dire que les représentants apicoles ne peuvent se soustraire à accepter par avance de ne pas contester les observations et les résultats sur l'évolution de la santé du cheptel apicole même si cela ne correspond pas à leurs affirmations ou leurs prévisions.

- ❖ Un énième réseau d'épidémiosurveillance n'amènera rien de plus que les précédents. S'il s'agit du projet dans les tiroirs de la DG SANCO depuis quelques mois, il est par avance voué à l'échec. Le SPMF affirme que l'idée qu'on puisse mettre en place un suivi des ruchers sans visite hebdomadaire est pure chimère. Dans le cas où un énième réseau irréaliste et décalé des réalités techniques de terrain serait mis en place, les apiculteurs professionnels tiennent à exprimer par avance leurs réserves les plus fermes. Si une telle initiative leur était imposée, la moindre des choses serait que les initiateurs du projet acceptent par avance que leurs résultats fassent l'objet d'une évaluation au terme du travail. Passe encore que l'on perde encore plusieurs années. Qu'il soit au moins acté par avance que, dans le cas où l'échec serait avéré, le projet suivant sera mené en concertation avec les premiers concernés : les apiculteurs professionnels.

- ❖ Depuis trente ans qu'on nous le promet, nous sommes heureux d'apprendre que les compteurs d'abeilles sont désormais au point. C'est un outil indispensable qui, pourvu qu'il soit utilisé à bon escient, sera d'une grande utilité lorsque son utilisation sera rendue obligatoire pour les tests en vue de l'homologation des produits. Par contre, il ne servira à rien dans les objectifs que nous poursuivons à travers notre proposition. En quoi un compteur d'abeilles sera-t-il de la moindre utilité pour expliquer l'explosion du nombre des bourdonneuses et toutes les anomalies adjacentes au fond de la garrigue ou en zones de haute montagne ? Ils ne sauraient pas non plus remplacer l'ouverture régulière des ruches et l'analyse clinique du comportement des colonies.

Pour dire les choses clairement cette partie du relevé-synthèse qui nous a été envoyé le 5 Novembre dernier est en total décalage par rapport à la lettre et l'esprit de la proposition consistant à interdire les NEONICOTINOÏDES sur deux zones administratives. En outre, cela ne reflète pas correctement les points de vue exprimés par les divers intervenants, qu'ils soutiennent ou pas l'idée de départ.

Nous espérons que nos remarques et celles éventuelles des divers intervenants seront prises en compte dans la synthèse définitive.

3. L'homologation des produits et l'évaluation de leur toxicité vis-à-vis des abeilles.

Il serait fastidieux d'évoquer les imperfections des méthodes officielles sur le sujet relevées depuis des dizaines d'années par les apiculteurs. De la toxicité de la PHOSALONE sur miellat aux catastrophiques conséquences des poussières de semences enrobées avec les NEONICOTINOÏDES, en passant par les effets dramatiques de l'utilisation des carbamates en technique d'éclaircissage des pommiers, il serait trop long d'en faire la liste.

Le chantier est immense. En fait, tout est à revoir :

- Il ne sert à rien de mesurer la toxicité sur les abeilles prises quasiment individuellement. C'est sur la colonie et sur une période de 12 mois que la toxicité doit être évaluée.
- Le calcul des doses létales sur 10 ou 20 abeilles en boîtes de pétri ne signifie strictement rien en soi. Quand on sait en plus qu'il suffit que l'abeille bouge encore une patte pour considérer qu'il n'y a pas d'effet, on mesure le chemin qu'il reste à parcourir.
- Les voies d'intoxications sont souvent inattendues. En ce sens, le calcul au dixième de ppb de toxicités par ingestion sur butinage des fleurs alors qu'on a fréquemment affaire à d'autres formes (contact, inhalation, etc.) ou d'autres supports (rosée du matin, feuilles etc.), mériterait d'être revu de fond en comble.
- Quels que soient les pesticides utilisés, il vaut mieux à l'évidence préconiser de traiter le soir. Cette pratique ne saurait valoir innocuité vis-à-vis des abeilles en particulier pour la plupart des Pyréthrinoïdes dont la rémanence est de 15 jours à trois semaines.
- Si l'on veut avoir une vision globale et réaliste, il convient de garantir davantage de transparence dans la distribution et l'utilisation des produits phytosanitaires. Certains professionnels consultés affirment que 20 à 30% des produits utilisés dans le sud de la France sont importés sans contrôle statistique.
- Il n'est pas sain que les mêmes structures assurent à la fois le conseil des utilisations et la commercialisation.
- La question de la fiabilité des analyses toxicologiques et leur interprétation doit être clairement étudiée. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

- Il faut bien préciser enfin que se borner à accuser à priori les produits phytosanitaires de tous les dysfonctionnements du cheptel apicole ne peut conduire qu'à des impasses.
- Au-delà de la responsabilité évidente des produits phytosanitaires dans tel ou tel cas particulier, il ne faut jamais perdre de vue la question qui devient de plus en plus angoissante : quelle est la (ou quelles sont les) source du « problème cheptel » ?

C'est la raison pour laquelle le SPMF insiste très fortement afin que les prochains ordres du jour expriment de manière explicite que les débats doivent bien intégrer les deux niveaux de discussion :

- ❖ Le Problème cheptel,
- ❖ L'Homologation, l'utilisation, la vente, le contrôle des produits sanitaires et phytosanitaires, etc....

Pour le SPMF,
JOËL SCHIRO

Lundi 26 Novembre 2012

P.S. Nous n'évoquons nulle part le FIPRONIL car il n'est plus utilisé. Cette molécule reste néanmoins un cas d'école qu'il ne faut surtout pas oublier.